

Éditorial

HISTORIQUE DU THERMALISME EN FRANCE

Gilles-Pascal Husson

L'hydrologie thermale est la plus vieille des thérapeutiques médicales et parmi ces dernières c'est sans doute celle qui a subi le moins de changements.

Déjà, les Étrusques, apparus à la fin du VIII^e siècle avant Jésus-Christ, font appel aux bienfaits des eaux et construisent, en Toscane, des bâtiments luxueux à proximité des sources et instaurent un système d'étude et de surveillance des eaux. En l'an 500 avant Jésus-Christ, Sophocle, Aristote, Plutarque et Aristophane chantaient les vertus des Eaux minérales. La construction d'établissements thermaux a été mise au jour en Égypte et en Grèce où l'émergence de l'eau, à cette époque, est assimilée à une divinité. L'eau jaillissant de la terre est considérée comme un phénomène surnaturel, éveillant des sentiments de vénération. Des prêtres et des prêtresses s'installent près des sources. Plusieurs stations célèbres de la Grèce antique existent encore de nos jours : Milo, Eubée, Cenchrées. Plus tard, les Romains adaptent et développent cet héritage thermal. Les installations romaines étaient grandioses et fort bien équipées avec des bains, des étuves, des salles de massages et de fumigations. De nombreux auteurs de l'époque, comme Horace, Juvenal, Galien,

Sénèque, Pline et même Cicéron citent le nom de ces stations : Apone, Cœnaria, Baies et Abula, citée dans l'*Énéide*, d'où les eaux étaient amenées jusqu'au palais de Néron. Les eaux sulfureuses d'Albula utilisées dans les affections nerveuses montrent clairement que les thérapeutes de l'époque ne se faisaient guère d'illusions sur l'état mental de leur empereur. Le dieu celte des sources Borvo, vénéré par les Gaulois devient Borvonus sous l'occupation romaine. Les Romains, sillonnant le monde, apportèrent leur pratique du thermalisme, améliorant les stations déjà existantes et en créant d'autres. De nombreux vestiges, pièces de monnaies, objets, médailles, laissés dans presque toutes les stations, témoignent de cette activité. Les riches citoyens, certains malades, profitent de l'effet des eaux ; De même les soldats de César, malades ou fatigués, peuvent ainsi se préparer à de nouvelles conquêtes. Certaines stations comme Aix-en-Provence, le Mont-Dore, Bagnères-de-Bigorre, Royat, Dax, Nérès, Vichy accueillent encore maintenant de nombreux curistes.

Puis brusquement, au cours du III^e siècle, les invasions surviennent et toutes ces villes florissantes s'écroulent. Les citoyens pensèrent à autre chose qu'au thermalisme et les Goths achevèrent

au V^e siècle de démolir ce qui restait encore debout.

Le Haut-Moyen Age ne voit pas la pratique thermale avec un grand enthousiasme. C'est Charlemagne qui insuffle un certain renouveau.

Le retour des Croisades, au XIII^e siècle, provoque à nouveau des maladies contractées dans des pays lointains qui peuvent être soignées dans les thermes.

Avec la Renaissance apparaît un thermalisme de cour. Rabelais, Montaigne et également Henri II et Henri III vantent les bienfaits des eaux thermales.

C'est Henri IV, en 1605, qui inaugure le premier système d'inspection des établissements thermaux et la législation sur les eaux minérales. C'est au premier médecin du Roi, un certain La Rivière, qu'est confié le poste de surintendant général des bains et fontaines minérales du Royaume. Ce dernier nomme dans chaque province des intendants des eaux (médecins) qui l'aideront dans sa tâche de « surveillance, d'étude et de maîtrise d'œuvre ».

C'est grâce à la littérature française (lettres de la marquise de Sévigné, œuvre de Boileau) que l'on peut imaginer ce que représente le thermalisme d'alors.

En 1666 commence certains travaux sur la crédibilité des eaux minérales : l'Académie de Médecine réalise un premier recensement général des eaux minérales françaises. Le 25 avril 1772 est créée la commission Royale de Médecine qui comprend des inspecteurs généraux des eaux minérales et qui ont pour mission de contrôler et de délivrer les permis de d'exploitation pour la commercialisation des eaux.

La Révolution, dans son grand chambardement, supprime tout cela. Des « médecins inspecteurs des eaux minérales de France » sont créés et le contrôle des eaux et leur exploitation sont transférés aux autorités locales (cantons et départements).

Un arrêté du Directoire stipule que « les eaux minérales étant un don de la nature, elles appartiennent à tous et font partie des ressources publiques » Le premier et le Second Empire contribuent au développement du thermalisme. Marie-Amélie épouse de Louis Philippe ainsi que l'impératrice Eugénie donnent leur nom à des stations. Napoléon III, par ses nombreux séjours dans les stations, entre autres à Vichy, les fait connaître aux Français.

En 1820, l'Académie Royale de Médecine remplace l'ancienne Société Royale. Elle supervise toutes les formalités d'ouverture de nouvelles sources ainsi que les permis d'exploitation. C'est en 1848 qu'apparaît un décret instituant un périmètre de protection de mille mètres de rayon où les forages sont interdits de façon à lutter contre le pillage des sources.

La première guerre mondiale suivie de la crise financière de 1929 et même la deuxième guerre mondiale marquent une longue période de baisse de la fréquentation des stations thermales. Un grand principe de reconnaissance des stations hydrominérales attachées aux communes sur lesquelles elles sont situées géographiquement est posé dans la loi du 24 septembre 1919.

Un nouveau concept de thermalisme social voit le jour vers le début des années quarante avec l'envoi en cure proposé à toute personne en ayant médicalement besoin. Des circulaires ministérielles en 1947 permettent la prise en charge pour certains soins thermaux de la totalité ou d'une partie des dépenses. Depuis cette date le sort du thermalisme reste étroitement lié à la politique gouvernementale et à celle de la Sécurité Sociale. En 1980, Guy Ebrard, auteur d'un rapport demandé par le président de la République écrivait : « L'invention de la Sécurité Sociale a eu trois conséquences majeurs sur le thermalisme français : 1) Les assurés sociaux ont progressivement constitué l'essentiel de la clientèle des stations, en se substituant à la clientèle de jadis. 2) Les cures thermales ont revêtu un caractère médical de plus en plus accentué. 3) Ces cures thermales sont prescrites à plus de 90% par des médecins et effectués pratiquement à 100% sous contrôle médical »

La volonté de conserver le patrimoine français provoque d'importantes modifications et de constructions nouvelles d'établissements, mieux adaptés aux progrès de la recherche.

L'histoire thermale apparaît ainsi comme une succession d'efforts importants, grâce auxquels la médecine thermale a su imposer sa spécificité, malgré des périodes, parfois longues, d'indifférences ou de relâchement.

Le nombre de curistes est en progression lente depuis la fin de la deuxième guerre mondiale avec certaines fluctuations en rapport notamment avec des mesures restrictives prises à partir des années cinquante. Actuellement la France compte plus d'un millier de sources et une centaine de stations agréées par la Sécurité Sociale.

Statistiques de fréquentation des établissements thermaux. Année 1995

(Syndicat National des Etablissements Thermaux
10 rue de la Trémolle 75 008 Paris)

ÉTABLISSEMENTS	1995		
Aix-les-Bains	40 116	Châtel-Guyon	11 000
Aix-Marlioz	7 159	Chaudes-Aigues	2 217
Aix-en-Provence	F	Claos	545
Alet-les-Bains	135	Contrexeville	1 010
Allevard-les-Bains	7 694	Cransac	2 341
Amélie-les-Bains	30 917	Dax	53 534
Amneville	11 814	Digne-les-Bains	8 311
Argelès-Gazost	1 356	Divonne	3 453
Aulus-les-Bains	269	Les Eaux-Bonnes	1 170
Aurensan	192	Les Eaux-Chaudes	1 962
Avène-les Bains	1 165	Enghien-les-Bains	1 390
Ax-les-Thermes	8 237	Eugénie-les-Bains	3 583
Bagnères-de-Bigorre	7 944	Evaux-les-Bains	1 992
Bagnoles-de-L'Orne	13 479	Evian-les-Bains	1 619
Bagnols-les-Bains	1 546	Forges-les-Eaux	F
Bains-les-Bains	3 083	Les Fumades	2 727
Balaruc	34 060	Gréoux-les-bains	23 784
Barbazan	291	Guagno-les-Bains	251
Barbotan-les-Thermes	16 825	Jonzac	5 039
Barèges-Sers	2 856	Lamalou-les-Bains	5 049
Beaucens	761	La Léchère	8 989
Berthemont	1 033	Lons-le-Saunier	2 308
Boulou (Le)	1 622	Luchon	22 746
Bourbon-Lancy	3 407	Luxeuil-les-Bains	1 560
Bourbon-l'Archambault	4 659	Luz-Saint-Sauveur	1 630
Bourbonne	14 066	Maizières	F
Bourboule (La)	17 700	Moltig-les-Bains	1 330
Brides-les-Bains	12 084	Montbrun	514
Cambo-les-Bains	6 257	Le Mont-Dore	10 770
Camoins-les-Bains	3 744	Montrond-les-Bains	2 035
Capvern-les-Bains	5 137	Morsbronn	6 167
Castera-Verduzan	205	Néris-les-Bains	6 520
Cauterets	9 398	Neyrac-les-Bains	1 624
La Chaldette	50	Niederbronn-les-bains	3 993
Challes-les-Eaux	3 828	Pechelbronn	F
Châteauneuf-les-Bains	603	Pietrapola	306
		Plombières	4 632
		Préchacq-les-Bains	1 496
		La Preste	3 023
		Propiac	F
		Rennes-les-Bains	1 373
		Rochefort	9 655
		La Roche-Posay	8 978

• *Éditorial* •

Royat	16 052	Saubusse	1 480
Sail-les-Bains	F	Saujon	1 450
Saint-Amand	F	Tercy-les-Bains	2 078
Saint-Christau	529	Thonon-les-Bains	738
Saint-Gervais	4 395	Uriage	7 610
Saint-Honoré	4 397	Ussat-les-bains	F
Saint-Lary	2 216	Vals-les-Bains	2 992
Saint-Laurent	1 253	Vernet-les-Bains	3 982
Saint-Nectaire	1 117	Vichy	12 795
Saint-Paul-les-Dax	11 809	Vittel	4 135
Salies-de-Béarn	2 670	Zigliara	146
Salies-du-Salat	1 778	TOTAL	588 590
Salins-les-Bains	1 275		
Santenay	F	<i>F: fermé</i>	

Comme ce précédent tableau le démontre, le thermalisme est toujours bien vivant. Certes des évolutions et des adaptations au temps présent et au XXI^e siècle tout proche sont nécessaires et en cours de réalisation d'ailleurs.

Les acteurs du thermalisme voient, entre autres, quatre grands thèmes à approfondir : 1) Les définitions des critères de qualité de la ressource thermale en eau, avec la protection de cette ressource comme patrimoine naturel. 2) Les problèmes de quantités d'eau sous-tirées du sous-sol et de la capacité d'accueil des établissements. 3) Les mêmes garanties d'hygiène pour chaque

curiste dans tous les établissements thermaux. 4) Un regard sur la façon dont fonctionne le thermalisme dans différents pays européens, notamment en Allemagne où les établissements thermaux participent également à certains séjours des convalescents.

Reprenant l'idée du début de cet éditorial sur la plus vieille des thérapeutiques médicales, on ne peut être que convaincu qu'il reste encore au thermalisme de nombreuses années à demeurer présent au côté des autres pratiques modernes et futures.

Le rédacteur en chef.